



Mon patron veut me faire payer une pointeuse...

Par **choumi73**, le **02/09/2008** à **19:13**

bonjour

je suis employée dans un macdo, malencontreusement en lançant de l'eau à un camarade celle-ci est tombée dans la pointeuse horaire rendant celle-ci hors.

ce geste n'était pas du tout volontaire c'est vraiment sans faire exprès...maintenant mon patron veut nous faire payer les réparations de la pointeuse horaire..est-ce légal? dois-je payer? ou alors que dois-je lui dire?

merci. cordialement.

Melanie.

Par **saramdam**, le **04/09/2008** à **12:42**

rapidement, sans vraiment m'y connaître, je dirai que non, il ne peut pas te faire payer une pointeuse....au pire, il a une assurance, et toi en tant qu'employée de son "restaurant" tu es assurée, et parallèlement, toi tu as une assurance responsabilité civile? donc dans tous les cas tu ne paieras pas de ta poche...mais honnêtement ça m'étonnerait que ton assurance paie, à mon avis c'est à la leur de régler ça....ton supérieur a dit ça parce qu'il était en colère, pour vous effrayer...ne te laisse pas faire, je suis persuadée qu'il n'a pas le droit de prélever le coût de cette machine sur vos salaires, ça c'est certain!

Par **choumi73**, le **04/09/2008** à **13:49**

merci de ta reponse c'est sympa..